

Art. 2. – L'annexe II de l'arrêté du 5 février 2025 susvisé est remplacée par l'annexe II suivante :

« ANNEXE II

« CRITÈRES D'ÉVALUATION DU TEST D'EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ "ÉDUCATEUR SPORTIF" MENTION "VOILE"

« Option A : voile légère/inshore

« 1. Support principal

« DOMAINE TECHNIQUE : le candidat doit être en capacité de :

« – maîtriser les réglages et la conduite, pour faciliter le pilotage dans les différentes conditions de vent et de vagues ;

« – exploiter les variables du milieu et les caractéristiques du support pour optimiser son rendement, en sous puissance et en surpuissance.

« Observables :

« Trajectoires directes :

« – adapter les réglages en fonction de l'allure et des conditions de vent et de vagues pour faciliter le pilotage ;

« – coordonner les actions de barre-écoute-déplacement, (gréement/déplacement en planche à voile (PAV) ou wingsurf) pour optimiser la vitesse ;

« – adapter constamment les réglages et la conduite en fonction de l'allure et des variations de vent et de vagues, pour optimiser la vitesse ou le vol en foil.

« Trajectoires indirectes :

« – rejoindre un point du plan d'eau sans augmenter inutilement la route (notion de cadre) ;

« – coordonner les actions de barre-écoute-déplacement, (gréement/déplacement en PAV ou wingsurf) pour optimiser le gain au vent ou le gain sous le vent ;

« – augmenter le gain au vent ou sous le vent pendant les virements ou les empannages, en adaptant les manœuvres aux conditions de vent et de vagues ;

« – choisir la trajectoire rapprochant de l'objectif (adonnantes/refusantes) ;

« – repérer les zones de vent et courant potentiellement plus ou moins fort.

« Coordination :

« – occuper chaque poste lors des manœuvres, en coordination avec le reste de l'équipage.

« Navigation :

« – savoir se situer en permanence sur la carte et sur l'eau.

« Représentation :

« – expliquer les bases du fonctionnement d'un engin à voile, les principes d'aérodynamisme et d'hydrodynamisme, de réglage statique et dynamique du voilier, de la planche à voile ou du wingsurf.

« DOMAINE SÉCURITÉ : le candidat doit être en capacité de :

« – maîtriser les procédures permettant de limiter les risques en cas de situations inhabituelles (avaries, vent fort, calme...) ;

« – évoluer en sécurité sur une durée et dans des périmètres élargis.

« Observables :

« – connaître les procédures d'alerte et de signalement ;

« – choisir et préparer, dans le matériel disponible, celui adapté à son niveau et aux conditions ;

« – maîtriser le redressement par vent fort, en dériveur et en catamaran ;

« – maîtriser le water start en PAV ou en wingsurf ;

« – dégréer sur l'eau, rentrer sous voilure réduite ou à la rame/bras ;

« – remorquer une embarcation (à la voile ou au moteur) ;

« – mettre en relation le paysage rencontré avec la carte marine et/ou fluviale ;

« – définir et critiquer sa route, entretenir une estime ;

« – maintenir l'état de son support de navigation.

« DOMAINE SENS MARIN/ENVIRONNEMENT : le candidat doit être en capacité de concevoir un programme de navigation en fonction du site et des évolutions du contexte.

« Observables :

« Sens marin :

- « – choisir une zone de navigation en fonction des dangers et des informations météo disponibles permettant un retour facile y compris en cas de détérioration des conditions ;
- « – organiser et participer aux tâches collectives ;
- « – présenter les informations météo utiles à la définition du programme de navigation ;
- « – reconnaître les principaux phénomènes susceptibles de faire varier les conditions de vent dans un délai de trois heures ;
- « – prendre en compte et se responsabiliser à l'égard des autres pratiquants et usagers du plan d'eau ;
- « – connaître les fondamentaux du matelotage en vue d'assurer des réparations de fortune.

« Environnement :

- « – veiller au respect des règles de préservation des sites et des espèces naturels ;
- « – connaître les principaux éléments du patrimoine maritime, lacustre ou fluvial du site ;
- « – connaître les métiers liés au milieu.

« 2. Support secondaire

« DOMAINE TECHNIQUE : le candidat doit maîtriser la conduite à toutes les allures, y compris en surpuissance.

« Observables :

« Conduite en surpuissance :

- « – maintenir l'équilibre du support en utilisant la voile ou la wing (au près) ;
- « – maintenir l'équilibre du support en utilisant la barre ou la position du flotteur (au portant) ;
- « – maintenir l'équilibre de la planche en utilisant la suspension au harnais (en PAV) ;
- « – virer de bord et empanner en contrôlant l'équilibre (en vol pour les supports à foil).

« Anticipation des trajectoires et des allures :

- « – se représenter les trajectoires à suivre et les allures à prendre pour rejoindre un point donné du plan d'eau ;
- « – identifier son allure de navigation.

« Coordination :

- « – connaître et effectuer les tâches à chaque poste lors des manœuvres sur le voilier.

« Préparation du matériel :

- « – gréer ;
- « – adapter la surface (changement de voile, prise de ris) et régler le volume des voiles en statique (hale bas, cunningham, bordure, lattes) ;
- « – choisir la voile et adapter les réglages (pied de mâât, point d'écoute, lattes, bouts de harnais) ;
- « – choisir et régler son support à foil.

« DOMAINE SÉCURITÉ : le candidat doit assurer sa sécurité dans des conditions normales de navigation.

« Observables :

- « – évaluer les exigences d'une situation de navigation ;
- « – participer au choix d'un programme ou d'une zone de navigation ;
- « – maîtriser les manœuvres courantes de sécurité (homme à la mer, départ et arrivée dans des conditions difficiles, arrêt rapide, marche arrière, self-rescue...) ;
- « – surveiller l'état du support de navigation.

« DOMAINE SENS MARIN/ENVIRONNEMENT : le candidat doit connaître les éléments de l'environnement pour anticiper sur les conditions de sa pratique et de sa sécurité.

« Observables :

- « – connaître les fondamentaux du matelotage en vue d'assurer des réparations de fortune ;
- « – repérer la présence et l'orientation du courant ;
- « – connaître les principales règles de route pour éviter les abordages ;
- « – connaître les principaux règlements liés aux sites de pratique ;
- « – respecter les autres usagers de l'espace de navigation ;
- « – connaître les espèces naturelles protégées du site de pratique.

« Option B : voile croisière/inshore

« **DOMAINE TECHNIQUE** : le candidat doit être en capacité de :

« – maîtriser les réglages et la conduite, pour faciliter le pilotage dans les différentes conditions de vent et de mer ;

« – exploiter les variables du milieu et les caractéristiques du support pour optimiser son rendement, en sous puissance et en surpuissance.

« Observables :

« Trajectoires directes :

« – adapter les réglages en fonction de l'allure et des conditions de vent et de mer pour faciliter le pilotage ;

« – coordonner les actions de barre-écoute-déplacement, pour optimiser la vitesse ;

« – adapter constamment les réglages et la conduite en fonction de l'allure et des variations de vent et de mer, pour optimiser la vitesse.

« Trajectoires indirectes :

« – rejoindre un point du plan d'eau sans augmenter inutilement la route (notion de cadre) ;

« – coordonner les actions de barre-écoute-déplacement, pour optimiser le gain au vent ou le gain sous le vent ;

« – augmenter le gain au vent ou sous le vent pendant les virements ou les empannages, en adaptant les manœuvres aux conditions de vent et de mer ;

« – choisir la trajectoire rapprochant de l'objectif (adonnantes/refusantes) ;

« – repérer les zones de vent et courant potentiellement plus ou moins fort.

« Coordination :

« – occuper chaque poste lors des manœuvres, en coordination avec le reste de l'équipage ;

« – gérer et coordonner l'équipage lors des différentes manœuvres.

« Navigation :

« – savoir se situer en permanence sur la carte et sur l'eau ;

« – maîtriser l'utilisation des différentes techniques de navigation adaptées à la famille de support (GPS, estime, relèvements, pilotage...) de jour comme de nuit (en habitable).

« Représentation :

« – expliquer les bases du fonctionnement d'un engin à voile, les principes d'aérodynamisme et d'hydrodynamisme, de réglage statique et dynamique du voilier.

« **DOMAINE SÉCURITÉ** : le candidat doit être en capacité de :

« – maîtriser les procédures permettant de limiter les risques en cas de situations inhabituelles (avaries, vent fort, calme...);

« – évoluer en sécurité sur une durée et dans des périmètres élargis.

« Observables :

« – connaître les procédures d'alerte et de signalement ;

« – choisir et préparer, dans le matériel disponible, celui adapté à son niveau et aux conditions ;

« – dégréer sur l'eau, rentrer sous voilure réduite ;

« – remorquer une embarcation (à la voile ou au moteur) ;

« – mettre en relation le paysage rencontré avec la carte marine ;

« – définir et critiquer sa route, entretenir une estime ;

« – maintenir l'état du bateau.

« **DOMAINE SENS MARIN/ENVIRONNEMENT** : le candidat doit être en capacité de concevoir un programme de navigation en fonction du site et des évolutions du contexte.

« Observables :

« Sens marin :

« – choisir une zone de navigation en fonction des dangers et des informations météo disponibles permettant un retour facile y compris en cas de détérioration des conditions ;

« – participer aux tâches collectives ;

« – présenter les informations météo utiles à la définition du programme de navigation ;

« – reconnaître les principaux phénomènes susceptibles de faire varier les conditions de vent dans un délai de trois heures ;

« – organiser les tâches collectives/gérer un équipage ;

« – prendre en compte et se responsabiliser à l'égard des autres pratiquants et usagers du plan d'eau ;

« – connaître les fondamentaux du matelotage en vue d'assurer des réparations de fortune.

« Environnement :

« – veiller au respect des règles de préservation des sites et des espèces naturels ;

« – connaître les principaux éléments du patrimoine maritime, lacustre ou fluvial du site ;

« – connaître les métiers liés au milieu. »

Art. 3. – L'annexe III de l'arrêté du 5 février 2025 susvisé est remplacée par l'annexe III suivante :